

TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 euros

Siège social : 27 rue Lambert

SAINT LOUIS (Réunion)

413 817 941 RCS SAINT-PIERRE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE **CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE** **GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2026**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 1 414 934 euros, augmenté du report à nouveau antérieur de 20 069 962 euros, soit un total distribuable de 21 484 896 euros, de la manière suivante :

- une somme de 1 600 000.00 €
aux actions, à titre de dividende brut, soit, par action,
une somme de 11,57 €
- et le surplus, soit 19 884 896 €
au compte "report à nouveau"

Total..... 21 484 896 €

En conséquence, chaque action recevra un dividende brut de 11,57 euros.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra, sur le montant du dividende versé aux personnes physiques, le montant du prélèvement forfaitaire unique de 31,40 %, correspondant aux prélèvements sociaux pour 18,6 % et au prélèvement forfaitaire défini par les dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, pour 12,8 %.

Toutefois, les personnes physiques ayant demandé à être dispensées du prélèvement fiscal au titre de l'article 242 quater du Code général des impôts et qui ont choisi de rester imposées au barème progressif de l'impôt sur le revenu pourront bénéficier de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 § 3.2° du Code général des impôts et de la déductibilité de la CSG.

17

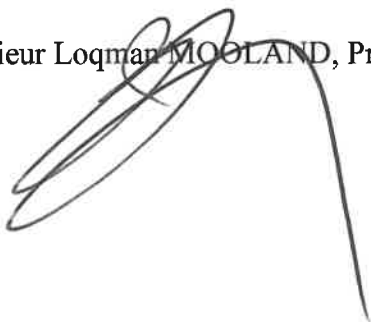
Ce dividende sera mis en paiement le 30 septembre 2026 au plus tard.

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par action pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Eligible à abattement</u>	<u>Non-éligible</u>
31 décembre 2024	13.01 €	13.01 €	0.00 €
31 décembre 2023	13.01€	13.01€	0.00€
31 décembre 2022	10.84 €	10.84 €	0.00 €

Copie certifiée conforme

Monsieur Loqman MOOLAND, Président

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a long, sweeping tail that extends downwards and to the right.

*Copie certifiée
conforme à l'original.*

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

27 RUE LAMBERT

97450 SAINT-LOUIS

SIRET : 413 817 941 001 02

APE : 4939A

PLAQUETTE DE L'EXERCICE

OUVERT LE 01/01/2025

ET CLOS LE 31/12/2025



BILAN ACTIF

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						0,02
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, ...	143 735	143 735			11 315	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,32		0,37
Terrains						
Constructions	25 201	15 197	10 004		11 264	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	2 572	2 572				
Autres immobilisations corporelles	699 363	563 318	136 044		158 865	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				45,30		43,73
Participations	19 562 554		19 562 554		19 562 554	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	53 760		53 760		73 000	
Prêts	524 874		524 874		487 362	
Autres immobilisations financières	231 530		231 530		231 530	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	21 243 588	724 822	20 518 766	45,62	20 535 890	44,12
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	7 211		7 211	0,02	7 632	0,02
Créances (2)				53,70		55,32
Créances Clients et comptes ratt.	5 722 583		5 722 583		4 782 263	
Autres créances	18 431 505		18 431 505		20 970 547	
Charges constatées d'avance	53 916		53 916		17 218	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				0,01		
Actions propres						
Autres titres	5 000		5 000			
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	237 174		237 174	0,53	237 008	0,51
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	24 457 389		24 457 389	54,38	26 014 669	55,88
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	45 700 977	724 822	44 976 154	100	46 550 559	100

(2) Dont à moins d'un an

24 208 004



BILAN PASSIF

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 3 000 000)	3 000 000	6,67	3 000 000	6,44
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		0,94		0,91
Réserve légale	300 000		300 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	121 402		121 402	
Report à nouveau	20 069 962	44,62	19 601 191	42,11
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 414 934	3,15	2 268 771	4,87
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	24 906 297	55,38	25 291 364	54,33
Provisions pour risques	313 327	0,70	324 818	0,70
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)	313 327	0,70	324 818	0,70
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 076 170	11,29	5 774 780	12,41
Emprunts et dettes financières diverses	12 390	0,03		
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	272 180	0,61	168 701	0,36
Dettes fiscales et sociales	1 278 705	2,84	695 236	1,49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	677			
Autres dettes	13 116 408	29,16	14 295 661	30,71
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	19 756 530	43,93	20 934 378	44,97
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	44 976 154	100	46 550 559	100

(1) Dont à moins d'un an

15 559 142



COMPTE DE RÉSULTAT

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	83 469	40 225	43 244	107,50
Production vendue	4 357 780	4 174 791	182 990	4,38
Montant net du chiffre d'affaires	4 441 249	4 215 016	226 233	5,37
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 491	73 517	-62 026	-84,37
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	435 183	300 072	135 110	45,03
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 887 923	4 588 605	299 318	6,52
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	57 012	40 225	16 788	41,74
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 492 858	2 207 416	285 442	12,93
Impôts, taxes et versements assimilés	41 998	39 940	2 057	5,15
Salaires	1 257 367	1 134 548	122 820	10,83
Cotisations sociales	514 548	501 928	12 621	2,51
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	51 620	73 581	-21 961	-29,85
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	51 382	86 703	-35 321	-40,74
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 466 785	4 084 340	382 446	9,36
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	421 137	504 265	-83 128	-16,48
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation	1 681 992	1 324 990	357 002	26,94
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		19 240	-19 240	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés	212 271	220 494	-8 223	-3,73
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 894 263	1 564 725	329 539	21,06
Charges financières				



COMPTE DE RÉSULTAT

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	464 821	307 093	157 729	51,36
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	464 821	307 093	157 729	51,36
2-RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	1 429 442	1 257 632	171 810	13,66
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 850 580	1 761 897	88 683	5,03
Produits exceptionnels (VII)		18 782 223	-18 782 223	-100,00
Charges exceptionnelles (VIII)		18 069 931	-18 069 931	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		712 292	-712 292	-100,00
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	435 646	205 418	230 228	112,08
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	6 782 186	24 935 552	-18 153 366	-72,80
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 367 253	22 666 781	-17 299 528	-76,32
BÉNÉFICE OU PERTE	1 414 934	2 268 771	-853 837	-37,63

Annexe



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 44 976 154,26 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 414 933,52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Evènements post-clôture

Le 28 février 2026, un conflit a démarré au Moyen-Orient et plus spécifiquement en Iran. Les impacts de ce conflit sur l'activité, ainsi que les décisions prises par le gouvernement sont des événements postérieurs à la clôture qui ne confirment pas une situation préexistante au 31 décembre 2025.

En conséquence, conformément au PCG, l'évaluation des actifs et passifs reflètent les conditions qui existaient à la date du 31 décembre 2025, sans tenir compte des effets de ce conflit. Les comptes au 31 décembre 2025 ont été établis par la gouvernance sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt, dans un contexte de crise.

Ainsi, les estimations comptables retenues, notamment la valorisation des titres de participation et les tests de dépréciation des actifs de la filiale concernée, nous paraissent raisonnables et tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons à cette date.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Résultat exceptionnel

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

Suppression de la technique des transferts de charges

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre



En Euro

2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui supprime la technique des transferts de charges et les comptes 79 (« Transferts de charges d'exploitation », « Transferts de charges financières », « Transferts de charges exceptionnelles ») du plan de comptes ainsi que toute mention « transferts de charges » dans les modèles de compte de résultat.

Jusqu'à l'exercice précédent, la société utilisait le compte 79, à titre dérogatoire, notamment pour :

- reclasser en fin d'exercice des charges initialement imputées dans un compte non approprié ;
- répartir certains frais (par exemple frais d'émission d'emprunts) sur plusieurs exercices ;
- enregistrer des refacturations diverses, des remboursements de charges de personnel et des indemnités d'assurance.

Désormais, conformément au règlement ANC n° 2022-06 et aux précisions de l'Autorité des normes comptables et du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, les opérations concernées sont comptabilisées comme suit :

- les reclassements de charges sont effectués par le crédit du compte de charge initialement débité et le débit du compte de charge approprié, sans recours à un compte 79 ;
- les frais d'émission d'emprunts sont portés au compte 481 « Frais d'émission des emprunts » puis amortis via le compte 6862 « Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts » ;
- les refacturations diverses sont comptabilisées en produits dans les comptes 708 « Produits des activités annexes » (et, le cas échéant, 7084 « Mise à disposition de personnel facturée ») ;
- les remboursements de charges de personnel sont enregistrés au crédit du compte 649 « Remboursements de charges de personnel » ;
- les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » ou, lorsqu'elles compensent la destruction totale ou le vol d'une immobilisation, au compte 757 « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles », dans le résultat courant.

Cette évolution vise à renforcer la lisibilité, la transparence et la comparabilité des comptes annuels, en supprimant une technique jugée hétérogène et difficile à analyser par les utilisateurs des états financiers.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Le chiffre d'affaires de la société a été décomposé par secteur ou marché. Pour chaque type de marché, il a été déterminé un cash flow théorique (CF) calculé à partir d'un taux de cash flow appliqué au chiffre d'affaires du marché. Ce taux de cash flow est déterminé en fonction du secteur (Marché ou occasionnels).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		03 à 20 ans
Matériels outillages et industriels		01 à 10 ans
Agencet.Install.Diverses		01 à 15 ans
Matériel de transport		01 à 12 ans
Mat.Bureau.& Informatique		01 à 06 ans
Mobilier		02 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	147 708		
TOTAL	147 708		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol propre	25 201		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 572		
Installations générales, agencements et aménagements divers	313 078		9 909
Matériel de transport	143 055		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	229 909		6 315
Immobilisations corporelles en cours			7 052
TOTAL	713 813		23 276
Immobilisations financières			
Autres participations	19 562 554		
Autres titres immobilisés	73 000		
Prêts et autres immobilisations financières	718 892		47 512
TOTAL	20 354 446		47 512
TOTAL GENERAL	21 215 967		70 788



ETAT DES IMMOBILISATIONS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		3 973	143 735	
TOTAL		3 973	143 735	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol propre			25 201	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			2 572	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		1 182	321 805	
Matériel de transport			143 055	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		1 720	234 503	
Immobilisations corporelles en cours	7 052			
TOTAL	7 052	2 902	727 135	
Immobilisations financières				
Autres participations			19 562 554	
Autres titres immobilisés		19 240	53 760	
Prêts et autres immobilisations financières		10 000	756 404	
TOTAL		29 240	20 372 718	
TOTAL GENERAL	7 052	36 116	21 243 588	



ETAT DES AMORTISSEMENTS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			136 393	11 315	3 973	143 735
TOTAL			136 393	11 315	3 973	143 735
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre	03 à 20 ans	Linéaire	13 937	1 260		15 197
Inst. tech., mat. et out. industriels	01 à 10 ans	Linéaire	2 572			2 572
Inst. générales, agencts divers	01 à 15 ans	Linéaire	185 208	20 805	1 182	204 830
Matériel de transport	01 à 12 ans	Linéaire	133 331	4 648		137 979
Matériel de bureau, informatique	01 à 10 ans	Linéaire	208 637	13 592	1 720	220 508
TOTAL			543 684	40 305	2 902	581 087
TOTAL GENERAL			680 078	51 620	6 875	724 822

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

En Euro Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Informations financières	(3) Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (5) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (5) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette					
Filiales et participations									
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)									
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)									
FORMATOM - 0 ZI BEL AIR 97450 SAINT LOUIS - 801608456	1 582,00	100,00	10 000,00	10 000,00			144 419,00	-42 426,00	
BELLISSIMA - 0 ST VINCENT DE PAUL 97450 SAINT LOUIS - 424607141	74 395,00	100,00	304 898,03	304 898,03			33 840,00	-3 448,00	
CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE DES POIDS LOURDS - 0 RUE SAINT VINCENT DE PAUL 97450 SAINT-LOUIS - 482593001	177 683,00	100,00	1 050 000,00	1 050 000,00			258 038,00	-9 601,00	
MOOLAND PARTICIPATIONS - 27 RUE LAMBERT 97450 SAINT-LOUIS - 982372021	1 778 074,00	100,00	861 000,00	861 000,00				734 683,00	700 000,00
PROMOTOM - 0 RUE ST VINCENT DE PAUL 97450 SAINT LOUIS - 378757975	923 786,00	100,00	1 133 313,00	1 133 313,00				144 030,00	
BAGIELEC REUNION - 15 rue MARTIN HOARAU 97420 LE PORT - 443355284	4 276 680,00	95,00	2 028 360,00	2 028 360,00	900 741,25		11 360 587,00	629 640,00	379 992,13
MOOLAND TRANSPORTS - 27 RUE LAMBERT 97450 SAINT-LOUIS - 982819120	19 770 189,00	100,00	13 831 343,94	13 831 343,94			29 416 057,00	4 251 323,00	600 000,00
A. TOTAL DES FILIALES			19 218 914,97	19 218 914,97	900 741,25				1 679 992,13

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (5)	Montant des engagements donnés par la société (4)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (5) (4) (b) (/)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (5) (4) (/)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
				Brute	Nette					
	Filiales et participations									

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)

DERICHBURG - 30 IMPASSE DES LANTERNES 97430 LE TAMPON - 795394105	3 717 630,00	45,00	307 893,55	307 893,55				9 379 066,00	415 575,00	
---	--------------	-------	------------	------------	--	--	--	--------------	------------	--

B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			307 893,55	307 893,55						1 679 992,13
-----------------------------	--	--	------------	------------	--	--	--	--	--	--------------

C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A+B)			19 526 808,52	19 526 808,52		900 741,25				
---	--	--	---------------	---------------	--	------------	--	--	--	--

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».



ETAT DES CRÉANCES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	524 874		524 874
Autres immobilisations financières	231 530		231 530
Actif circulant			
Autres créances clients	5 722 583	5 722 583	
Personnel et comptes rattachés	42 500	42 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 020	1 020	
Impôts sur les bénéfices	5 488 890	5 488 890	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 663	4 663	
Groupe et associés (2)	4 068 715	4 068 715	
Débiteurs divers	8 825 717	8 825 717	
Charges constatées d'avance	53 916	53 916	
TOTAL	24 964 408	24 208 004	756 404



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
	Montant
Exploitation	53 916
TOTAL	53 916
PRODUITS À RECEVOIR	
	Montant
Créances clients et comptes rattachés	11 323
Disponibilités	115 811
TOTAL	127 134



CAPITAUX PROPRES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	138 336	22
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	138 336	22



ETAT DU TABLEAU D'AFFECTION
DU RÉSULTAT

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant
Origines	
Report à nouveau de l'exercice précédent	19 601 191
Résultat de l'exercice précédent	2 268 771
TOTAL	21 869 962
Affectations	
Dividendes	1 800 000
Report à nouveau	20 069 962
TOTAL	21 869 962



TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	3 000 000							3 000 000
Réserve légale	300 000							300 000
Autres réserves	121 402							121 402
Report à nouveau	19 601 191	468 771						20 069 962
Résultat de l'exercice	2 268 771	-468 771	1 800 000			1 414 934		1 414 934
TOTAL	25 291 364		1 800 000			1 414 934		24 906 297



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	5 076 170	878 782	3 031 200	1 166 189
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	12 390	12 390		
Fournisseurs et comptes rattachés	272 180	272 180		
Personnel et comptes rattachés	248 403	248 403		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	99 276	99 276		
Taxe sur la valeur ajoutée	925 820	925 820		
Autres impôts et taxes assimilées	5 205	5 205		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	677	677		
Autres dettes	13 116 408	13 116 408		
TOTAL	19 756 530	15 559 142	3 031 200	1 166 189

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 695 814



COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES À PAYER	
	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	165 474
Emprunts et dettes financières divers	12 390
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 480
Dettes fiscales et sociales	295 905
Autres dettes	4 695
TOTAL	603 945



ENGAGEMENTS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 62 051,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	41,21 %
Taux d'actualisation	3,50 %
Table de mortalité	TG 05
Départ volontaire à	65 ans
Taux de rotation	1,00 %
Taux hausse des salaires	2,00 %

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Indemnités départ à la retraite	62 051					62 051
TOTAL (1)	62 051					62 051
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	62 051					62 051

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Autres engagements reçus						
Cautions HOLTOM					2 602 750	2 602 750
Nantissement 500 parts sociales CCTPL					606 639	606 639
TOTAL					3 209 389	3 209 389



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet EXA
4 rue Monseigneur Mondon BP830
97476 SAINT DENIS CEDEX

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 000	14 860
TOTAL	4 000	14 860



LES EFFECTIFS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

EFFECTIFS MOYENS		
	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	8	12
Agents de maîtrise	15	8
PERSONNEL SALARIÉ	23	20

*Copie certifiée
conforme à l'original.*

TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Société anonyme au capital de 3 000 000 Euros

Siège social : Zi Bel Air - 97450 - SAINT-LOUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **TRANSPORT MOOLAND OSMANN** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe :

- La note « Introduction » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif aux incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

.../...

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Titres de participation

L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie d'évaluation mise en œuvre et à nous assurer que l'information donnée dans les notes annexes était appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

.../...

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 26 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes :



EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Franck LOUSSOUARN



BILAN ACTIF

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)						
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						0,02
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences,	143 735	143 735			11 315	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,32		
Terrains						
Constructions	25 201	15 197	10 004		11 315	
Inst. techniques, matériel et outillages ...	2 572	2 572				
Autres immobilisations corporelles	699 363	563 318	136 044		158 865	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Immobilisations financières				45,30		43,73
Participations	19 562 554		19 562 554		19 562 554	
Créances rattachées à des particip.						
Titres immobilisés de l'act. de portef.						
Autres titres immobilisés	53 760		53 760		73 000	
Prêts	524 874		524 874		487 362	
Autres immobilisations financières	231 530		231 530		231 530	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)	21 243 588	724 822	20 518 766	45,62	20 535 890	44,12
Stocks et en-cours						
Mat. premières, autres approv.						
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés /cdes	7 211		7 211	0,02	7 632	0,02
Créances (2)				53,70		55,32
Créances Clients et comptes ratt.	5 722 583		5 722 583		4 782 263	
Autres créances	18 431 505		18 431 505		20 970 547	
Charges constatées d'avance	53 916		53 916		17 218	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement				0,01		
Actions propres						
Autres titres	5 000		5 000			
Instr. financiers à terme, jetons dét.						
Disponibilités	237 174		237 174	0,53	237 008	0,51
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	24 457 389		24 457 389	54,38	26 014 669	55,88
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement emprunts (V)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	45 700 977	724 822	44 976 154	100	46 550 559	100

(2) Dont à moins d'un an

24 208 004

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes



BILAN PASSIF

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 3 000 000)	3 000 000	6,67	3 000 000	6,44
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		0,94		0,91
Réserve légale	300 000		300 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	121 402		121 402	
Report à nouveau	20 069 962	44,62	19 601 191	42,11
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 414 934	3,15	2 268 074	4,87
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	24 906 297	55,38	25 291 364	54,33
Provisions pour risques	313 327	0,70	324 818	0,70
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)	313 327	0,70	324 818	0,70
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 076 170	11,29	5 774 780	12,41
Emprunts et dettes financières diverses	12 390	0,03		
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	272 180	0,61	168 701	0,36
Dettes fiscales et sociales	1 278 705	2,84	695 236	1,49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	677			
Autres dettes	13 116 408	29,16	14 295 661	30,71
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (1) (III)	19 756 530	43,93	20 934 378	44,97
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	44 976 154	100	46 550 559	100

(1) Dont à moins d'un an

15 559 142

Comptes annuels annexés au rapport
et communiqué aux comptes



COMPTE DE RÉSULTAT

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	83 469	40 225	43 244	107,50
Production vendue	4 357 780	4 174 791	182 990	4,38
Montant net du chiffre d'affaires	4 441 249	4 215 016	226 233	5,37
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 491	73 517	-62 026	-84,38
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Autres produits	435 183	300 072	135 110	45,03
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 887 923	4 588 605	299 318	6,52
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	57 012	40 225	16 788	41,74
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres appro.				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 492 858	2 207 416	285 442	12,93
Impôts, taxes et versements assimilés	41 998	39 940	2 057	5,15
Salaires	1 257 367	1 134 548	122 820	10,83
Cotisations sociales	514 548	501 928	12 621	2,51
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	51 620	73 581	-21 961	-29,85
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Autres charges	51 382	86 703	-35 321	-40,74
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 466 785	4 084 340	382 446	9,36
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	421 137	504 265	-83 128	-16,48
QP de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation	1 681 992	1 324 990	357 002	26,94
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		19 240	-19 240	-100,00
Autres intérêts et produits assimilés	212 271	220 494	-8 223	-3,73
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	1 894 263	1 564 725	329 539	21,06
Charges financières				

simple annuel au rapport
au commissaire aux comptes



COMPTE DE RÉSULTAT

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
				en valeur	en %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		464 821	307 093	157 729	51,36
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(VI)	464 821	307 093	157 729	51,36
2-RÉSULTAT FINANCIER	(V-VI)	1 429 442	1 257 632	171 810	13,66
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV+V-VI)	1 850 580	1 761 897	88 683	5,03
Produits exceptionnels	(VII)		18 782 223	-18 782 223	-100,00
Charges exceptionnelles	(VIII)		18 069 931	-18 069 931	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(VII-VIII)		712 292	-712 292	-100,00
Participation des salariés aux résultats	(IX)				
Impôts sur les bénéfices	(X)	435 646	205 418	230 228	112,08
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V+VII)	6 782 186	24 935 552	-18 153 366	-72,80
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 367 253	22 666 781	-17 299 528	-76,32
BÉNÉFICE OU PERTE		1 414 934	2 268 771	-853 837	-37,63

comptes annuels arrêtés au rapport
commissaire aux comptes

Annexe



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 44 976 154,26 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 1 414 933,52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Evènements post-clôture

Le 28 février 2026, un conflit a démarré au Moyen-Orient et plus spécifiquement en Iran. Les impacts de ce conflit sur l'activité, ainsi que les décisions prises par le gouvernement sont des événements postérieurs à la clôture qui ne confirment pas une situation préexistante au 31 décembre 2025.

En conséquence, conformément au PCG, l'évaluation des actifs et passifs reflètent les conditions qui existaient à la date du 31 décembre 2025, sans tenir compte des effets de ce conflit. Les comptes au 31 décembre 2025 ont été établis par la gouvernance sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêt, dans un contexte de crise.

Ainsi, les estimations comptables retenues, notamment la valorisation des titres de participation et les tests de dépréciation des actifs de la filiale concernée, nous paraissent raisonnables et tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons à cette date.

Comptes annuels annexés au rapport
du Commissaire aux comptes

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025.

Les comptes clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

Résultat exceptionnel

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

Suppression de la technique des transferts de charges

À compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui supprime la technique des transferts de charges et les comptes 79 (« Transferts de charges d'exploitation », « Transferts de charges financières », « Transferts de charges exceptionnelles ») du plan de comptes ainsi que toute mention « transferts de charges » dans les modèles de compte de résultat.

Jusqu'à l'exercice précédent, la société utilisait le compte 79, à titre dérogatoire, notamment pour :

- reclasser en fin d'exercice des charges initialement imputées dans un compte non approprié ;
- répartir certains frais (par exemple frais d'émission d'emprunts) sur plusieurs exercices ;
- enregistrer des refacturations diverses, des remboursements de charges de personnel et des indemnités d'assurance.

Désormais, conformément au règlement ANC n° 2022-06 et aux précisions de l'Autorité des normes comptables et du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, les opérations concernées sont comptabilisées comme suit :

- les reclassements de charges sont effectués par le crédit du compte de charge initialement débité et le débit du compte de charge approprié, sans recours à un compte 79 ;
- les frais d'émission d'emprunts sont portés au compte 481 « Frais d'émission des emprunts » puis amortis via le compte 6862 « Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts » ;
- les refacturations diverses sont comptabilisées en produits dans les comptes 708 « Produits des activités annexes » (et, le cas échéant, 7084 « Mise à disposition de personnel facturée ») ;
- les remboursements de charges de personnel sont enregistrés au crédit du compte 649 « Remboursements de charges de personnel » ;
- les indemnités d'assurance sont comptabilisées au compte 7587 « Indemnités d'assurance » ou, lorsqu'elles compensent la destruction totale ou le vol d'une immobilisation, au compte 757 « Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles », dans le résultat courant.

Cette évolution vise à renforcer la lisibilité, la transparence et la comparabilité des comptes annuels, en supprimant une technique jugée hétérogène et difficile à analyser par les utilisateurs des états financiers.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Le chiffre d'affaires de la société a été décomposé par secteur ou marché. Pour chaque type de marché, il a été déterminé un cash flow théorique (CF) calculé à partir d'un taux de cash flow appliqué au chiffre d'affaires du marché. Ce taux de cash flow est déterminé en fonction du secteur (Marché ou occasionnels).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Constructions		03 à 20 ans
Matériels outillages et industriels		01 à 10 ans
Agencet.Install.Diverses		01 à 15 ans
Matériel de transport		01 à 12 ans
Mat.Bureau.& Informatique		01 à 06 ans
Mobilier		02 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des provisions pour dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	147 708		
TOTAL	147 708		
Immobilisations corporelles			
Constructions sur sol propre	25 201		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 572		
Installations générales, agencements et aménagements divers	313 078		9 909
Matériel de transport	143 055		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	229 909		6 315
Immobilisations corporelles en cours			7 052
TOTAL	713 813		23 276
Immobilisations financières			
Autres participations	19 562 554		
Autres titres immobilisés	73 000		
Prêts et autres immobilisations financières	718 892		47 512
TOTAL	20 354 446		47 512
TOTAL GENERAL	21 215 967		70 788

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



ETAT DES IMMOBILISATIONS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légal/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		3 973	143 735	
TOTAL		3 973	143 735	
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol propre			25 201	
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			2 572	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		1 182	321 805	
Matériel de transport			143 055	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		1 720	234 503	
Immobilisations corporelles en cours	7 052			
TOTAL	7 052	2 902	727 135	
Immobilisations financières				
Autres participations			19 562 554	
Autres titres immobilisés		19 240	53 760	
Prêts et autres immobilisations financières		10 000	756 404	
TOTAL		29 240	20 372 718	
TOTAL GENERAL	7 052	36 116	21 243 588	

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



ETAT DES AMORTISSEMENTS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			136 393	11 315	3 973	143 735
TOTAL			136 393	11 315	3 973	143 735
Immobilisations corporelles						
Constructions sur sol propre	03 à 20 ans	Linéaire	13 937	1 260		15 197
Inst. tech., mat. et out. industriels	01 à 10 ans	Linéaire	2 572			2 572
Inst. générales, agencés divers	01 à 15 ans	Linéaire	185 208	20 805	1 182	204 830
Matériel de transport	01 à 12 ans	Linéaire	133 331	4 648		137 979
Matériel de bureau, informatique	01 à 10 ans	Linéaire	208 637	13 592	1 720	220 508
TOTAL			543 684	40 305	2 902	581 087
TOTAL GENERAL			680 078	51 620	6 875	724 822

Comptes annuels annexés au rapport
du conseil d'administration

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable (4)		Montant net des prêts et avances consentis (4) (5)	Chiffre d'affaires hors taxes (5) (4) (6) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (5) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette				
Filiales et participations								
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)								
1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)								
FORMATOM - 0 ZI BEL AIR 97450 SAINT LOUIS - 801608456	1 582,00	100,00	10 000,00	10 000,00		144 419,00	-42 426,00	
BELLUSSIMA - 0 ST VINCENT DE PAUL 97450 SAINT LOUIS - 424607141	74 395,00	100,00	304 898,03	304 898,03		33 840,00	-3 448,00	
CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE DES POIDS LOURDS - 0 RUE SAINT VINCENT DE PAUL 97450 SAINT-LOUIS - 482593001	177 683,00	100,00	1 050 000,00	1 050 000,00		258 038,00	-9 601,00	
MOOLAND PARTICIPATIONS - 27 RUE LAMBERT 97450 SAINT-LOUIS - 982372021	1 778 074,00	100,00	861 000,00	861 000,00			734 683,00	700 000,00
PROMOTOM - 0 RUE ST VINCENT DE PAUL 97450 SAINT LOUIS - 378757975	923 786,00	100,00	1 133 313,00	1 133 313,00			144 030,00	
BAGELEC REUNION - 15 rue MARTIN HOARAU 97420 LE PORT - 443355284	4 276 680,00	95,00	2 028 360,00	2 028 360,00	900 741,25	11 360 587,00	629 640,00	379 992,13
MOOLAND TRANSPORTS - 27 RUE LAMBERT 97450 SAINT-LOUIS - 982819120	19 770 189,00	100,00	13 831 343,94	13 831 343,94		29 416 057,00	4 251 323,00	600 000,00
A. TOTAL DES FILIALES	19 218 914,97	19 218 914,97	900 741,25					1 679 992,13

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes à la date d'établissement des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

Informations financières	Capitaux propres (2) (3)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus (4)		Montant net des prêts et avances consentis par la société (4) (c)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (3) (4) (b) (7)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (3) (4) (7)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (4)
			Brute	Nette				
Filiales et participations								
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)								
1. Renseignements détaillés pour chaque participation (1)								
DERICHOURE - 30 IMPASSE DES LANTERNES 97430 LE TAMPON - 795394105	3 717 630,00	45,00	307 893,55	307 893,55		9 379 066,00	415 575,00	
B. TOTAL DES PARTICIPATIONS			307 893,55	307 893,55				
C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A+B)			19 526 808,52	19 526 808,52	900 741,25			1 679 992,13

(1) Dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication.
(2) Dans la monnaie locale d'opération.
(3) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels qu'ils ne soient pas rendus publics suivant les dispositions prévues pour les micro-entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, ces colonnes peuvent ne pas être renseignées.
(4) En euros.
(5) Sous déduction des dépréciations le cas échéant.
(6) Lorsqu'une filiale ou participation a demandé lors du dépôt des comptes annuels que le compte de résultat ne soit pas rendu public suivant les dispositions prévues pour les petites entreprises à l'article L. 232-25 du code de commerce, le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale ou participation peut ne pas être renseigné.
(7) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société ou des données d'un exercice antérieur du fait de la non disponibilité des comptes, le préciser dans la colonne « Observations ».



ETAT DES CRÉANCES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	524 874		524 874
Autres immobilisations financières	231 530		231 530
Actif circulant			
Autres créances clients	5 722 583	5 722 583	
Personnel et comptes rattachés	42 500	42 500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 020	1 020	
Impôts sur les bénéfices	5 488 890	5 488 890	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 663	4 663	
Groupe et associés (2)	4 068 715	4 068 715	
Débiteurs divers	8 825 717	8 825 717	
Charges constatées d'avance	53 916	53 916	
TOTAL	24 964 408	24 208 004	756 404

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	53 916
TOTAL	53 916

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	11 323
Disponibilités	115 811
TOTAL	127 134

Montants annuels annexés au rapport
Commissaire aux comptes



CAPITAUX PROPRES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	138 336	22
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	138 336	22

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



ETAT DU TABLEAU D'AFFECTION DU RÉSULTAT

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant
Origines	
Report à nouveau de l'exercice précédent	19 601 191
Résultat de l'exercice précédent	2 268 771
TOTAL	21 869 962
Affectations	
Dividendes	1 800 000
Report à nouveau	20 069 962
TOTAL	21 869 962

Comptes annexes au rapport
au bilan



TABLEAU VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	3 000 000							3 000 000
Réserve légale	300 000							300 000
Autres réserves	121 402							121 402
Report à nouveau	19 601 191	468 771						20 069 962
Résultat de l'exercice	2 268 771	-468 771	1 800 000			1 414 934		1 414 934
TOTAL	25 291 364		1 800 000			1 414 934		24 906 297

Compte annexes au rapport
des comptes annuels



ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	5 076 170	878 782	3 031 200	1 166 189
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	12 390	12 390		
Fournisseurs et comptes rattachés	272 180	272 180		
Personnel et comptes rattachés	248 403	248 403		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	99 276	99 276		
Taxe sur la valeur ajoutée	925 820	925 820		
Autres impôts et taxes assimilées	5 205	5 205		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	677	677		
Autres dettes	13 116 408	13 116 408		
TOTAL	19 756 530	15 559 142	3 031 200	1 166 189

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 695 814

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	165 474
Emprunts et dettes financières divers	12 390
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 480
Dettes fiscales et sociales	295 905
Autres dettes	4 605
TOTAL	603 849

Comptes arrêtés au 31/12/2025
du commissaire aux comptes



ENGAGEMENTS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 62 051,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	41,21 %
Taux d'actualisation	3,50 %
Table de mortalité	TG 05
Départ volontaire à	65 ans
Taux de rotation	1,00 %
Taux hausse des salaires	2,00 %

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Indemnités départ à la retraite	62 051					62 051
TOTAL (1)	62 051					62 051
	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	62 051					62 051

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Autres engagements reçus						
Cautions HOLTOM					2 602 750	2 602 750
Nantissement 500 parts sociales CCTPL					606 639	606 639
TOTAL					3 209 389	3 209 389



HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet EXA
4 rue Monseigneur Mondon BP830
97476 SAINT DENIS CEDEX

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 000	14 860
TOTAL	4 000	14 860

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes



LES EFFECTIFS

S.A TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

En Euro

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	8	12
Agents de maîtrise	15	8
PERSONNEL SALARIÉ	23	20

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

copie certifiée
conforme à l'original

TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025



Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Société anonyme au capital de 3 000 000 euros

Siège social : ZI Bel Air - 97450 SAINT-LOUIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société dont nous avons été avisés des conventions dont nous aurions été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-40 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée

: **Monsieur Lookman MOOLAND**

Nature, objet et modalités

: Mise à disposition d'une maison d'habitation, propriété de la SCI AQUARELLE.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 30 avril 2025 puis renouvelée lors du Conseil de surveillance du mai 2022 et le 27 avril 2023, 27 juin 2024 et le 27 juin 2025 pour une durée d'un an.

Date de début : 1^{er} janvier 2025

Date de fin : 30 juin 2025

Renouvellement par tacite reconduction. Une charge de 15 600 Euros HT a été comptabilisée dans les comptes clos à fin décembre 2025 au titre de cette convention.

Fait à Saint-Denis, le 26 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes :


SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Franck LOUSSOUARN